

REFERENCES

GEMO
BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

PROJET	: CITÉ DE LA MUSIQUE – EST
Localisation	: Porte de la Villette, Paris 19 ^{ème} Arrondissement, FRANCE
Maître d'Ouvrage	: Établissement Public du Parc de La Villette
Architecte	: Christian de Portzamparc
Mission de GEMO	: Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)
Maîtrise D'Œuvre	: Arcora ; SETEC ; Sogelerg ; Sodeteg ; Commins (ACOUSTICS)
Surface	: 52 000 m ²
Coût	: 92 M€
Date de Fin	: Juillet 1992
Description Sommaire	: Construction de la deuxième phase – section Est – de la Cité de la Musique, Conservatoire National de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP). La construction de la première phase - section Ouest - a également été gérée par GEMO.



GEMO
BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

REFERENCES



GEMO : la coordination, animation fonctionnelle de l'acte de construire

Activités

- Assistance à maître d'ouvrage pour tout ce qui concerne la méthodologie de l'acte de construire et l'application de celle-ci (organisation et coordination de tous les intervenants, suivi des actions de chacun).
- Project management.
- Assistance à maître d'ouvrage, à assembler, à managing contractor, à aménager...
- Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour tout projet de construction depuis la conception initiale à sa livraison à l'utilisateur (Mission O.P.C.).
- Missions techniques spécifiques :
 - coordination des études de concepteurs,
 - coordination des dossiers d'appels d'offres,
 - élaboration de plannings,
 - animation de cellule de synthèse pour coordination des plans d'exécution,
 - suivi des travaux, des réceptions, des livraisons, etc.
- Mission de conseil pour tout audit technique relatif à la méthodologie de l'acte de construire.

La coordination

La complexité croissante des réalisations et donc l'obligation de disposer entre les intervenants de toutes professions d'une entité capable de faire la synthèse de tous les langages et de toutes les techniques, a amené la mise en place, à côté des structures classiques - maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, B.E.T., entreprises - d'un élément régulateur, le bureau de coordination, chargé

32 | UN CLUB
D'ENTREPRISES
POUR PROMOUVOIR
LE SAVOIR-FAIRE

d'assister les différents responsables et de les aider à respecter les délais, la qualité de réalisation et les coûts prévisionnels de l'opération dans un souci d'équité entre tous les intervenants. L'activité du bureau de coordination est :
- d'identifier les méthodologies,
- de recenser les actions, avec leurs liaisons, de chaque intervenant ; de les ordonnancer,
- de fournir aussi à chacun le cadre méthodique de ses activités spécifiques,
- de diriger les opérations qui en découlent. Cette fonction "d'animation fonctionnelle" est indissociable de tout acte de construire et doit être confiée impérativement à un organisme spécialisé, indépendant des autres intervenants. Le résultat de l'activité d'un bureau de coordination est de faire aboutir une opération de construction dans :
- les délais impartis,
- la conformité des résultats,
- l'épure des coûts arrêtés,
- un souci d'équité entre les différentes parties. Et ce, en assurant une responsabilité spécifique, en instruisant et réduisant les litiges propres au processus opérationnel de la réalisation et en restant indépendant. En un mot, le bureau de coordination est un des éléments de synthèse indispensables à l'acte de construire.

Raison sociale : GEMO
Groupement d'Etudes et de Méthodes d'Ordonnancement
Société en nom collectif

Siège social et bureaux administratifs : 19, rue Auber
75009 Paris

Téléphone : (1) 47 42 13 32
Télex : 212 161 F

Bureaux Techniques : 38, avenue Junot
75018 Paris
Téléphone : (1) 42 59 30 40
Télex : 212 161 F

Effectifs : 100

Chiffre d'affaires : 50 MF

Qualification : O.P.O.L.E.I. - B.S.

Grands projets : Opéra de la Bastille,
la Villette (Cité de la
Musique), Grande
Arche de la Défense

GEMO

Extrait du catalogue de la
"Mission Interministérielle
de Coordination"
- page 32 -
Extract from the
"Mission Interministérielle
de Coordination"
catalogue
- page 32 -